

Annexe 1

Programme d'enseignement optionnel d'arts de seconde générale et technologique

Sommaire

Préambule commun aux enseignements artistiques

Arts du cirque

Arts plastiques

Cinéma-audiovisuel

Danse

Histoire des arts

Musique

Théâtre

Préambule commun aux enseignements artistiques optionnels en classe de seconde

Les enseignements artistiques proposés au lycée s'inscrivent dans la continuité de ceux suivis dans le cadre de la formation générale obligatoire (arts plastiques, éducation musicale et chant choral, histoire des arts) enrichie des expériences proposées par des dispositifs d'éducation artistique et culturelle dans de nombreux domaines. En classe de seconde, les élèves qui le souhaitent peuvent continuer de développer cette dimension artistique, composante de leur formation générale. Ils ont le choix entre les arts du cirque, les arts plastiques, le cinéma-audiovisuel, la danse, la musique, l'histoire des arts et le théâtre.

Les enseignements optionnels conduisent les élèves à percevoir et apprécier le rôle, la valeur et la vitalité des arts dans les sociétés du passé comme dans le monde actuel. Ils leur offrent la possibilité de développer, par la rencontre des œuvres et des artistes, un regard sensible, éclairé et critique sur le monde, d'affiner leur jugement esthétique, d'acquérir des compétences et connaissances techniques, artistiques et culturelles dans chacun des domaines artistiques proposés. Ils visent également à susciter le plaisir que procurent la pratique artistique dans la pluralité de ses formes, la découverte, la création, l'étude, la recherche et la réflexion sur les œuvres d'hier et d'aujourd'hui.

En classe de seconde, les enseignements artistiques s'inscrivent pleinement dans la formation générale du lycéen. Ils contribuent au développement des compétences orales à travers notamment la pratique de l'argumentation. Celle-ci conduit à préciser sa pensée et à expliciter son raisonnement de manière à convaincre. Ils visent également à éclairer chaque élève sur les choix qu'il doit effectuer en cours d'année en vue de son entrée en cycle terminal. Ils participent ainsi à la construction du projet personnel de formation et d'orientation de l'élève.

Selon des équilibres variables liés à la nature spécifique de chaque domaine étudié, les programmes définissent les compétences visées et les questionnements ; ils identifient les principales situations d'enseignement tout en laissant aux professeurs la liberté d'adapter l'organisation et la progression pédagogiques aux capacités variées des élèves et à leurs attentes particulières. Selon des modalités qui leur sont propres, les enseignements artistiques tirent parti des ressources de l'établissement et des partenaires culturels. Ils peuvent s'appuyer sur les dispositifs complémentaires relevant de l'éducation artistique et culturelle.

Musique

Préambule spécifique à l'enseignement optionnel de musique en classe de seconde

L'enseignement optionnel de musique est destiné aux élèves qui souhaitent poursuivre et approfondir la formation suivie précédemment au collège, quel que soit leur parcours musical personnel.

Cet enseignement, qui est une éducation musicale, s'appuie sur la conduite de projets musicaux successifs permettant de faire de la musique, de travailler ses formes et ses langages en mobilisant des techniques plus abouties et des connaissances nouvelles. Il engage chaque élève à questionner la place et le rôle de la musique dans la société contemporaine au regard de son évolution dans l'histoire. Il éclaire enfin les choix d'orientation en vue du cycle terminal et dans la perspective d'études supérieures.

Menés collectivement ou par petits groupes, les projets s'adaptent à la diversité des attentes et des profils des élèves et permettent de conduire des parcours de formation singuliers répondant dans tous les cas aux objectifs de l'enseignement optionnel. Ils offrent la possibilité de tirer parti des opportunités interdisciplinaires offertes par chaque établissement comme des ressources de l'environnement artistique et culturel de proximité.

L'enseignement optionnel de musique s'appuie sur diverses démarches qui mobilisent des techniques musicales, des connaissances culturelles, des capacités et des attitudes dont les bénéfiques s'étendent bien au-delà du seul champ musical.

• Enjeux et objectifs

En classe de seconde, les enjeux et objectifs de l'enseignement optionnel de musique sont les suivants :

- développer l'expérience et le plaisir des pratiques musicales collectives, de l'interprétation à la création, de la découverte des œuvres à leur écoute comparée ;
- enrichir les pratiques des élèves de références multiples liées à l'esthétique et à l'histoire de la musique, à ses techniques et à ses langages, à sa place et à son rôle dans la société contemporaine. Construire ainsi une connaissance organisée de l'histoire de la musique prenant en compte la diversité des esthétiques et des cultures ;
- identifier et développer les relations de la musique avec d'autres domaines artistiques et d'autres champs de connaissances ;
- éclairer les choix d'enseignement de spécialité et/ou optionnel en cycle terminal dans la perspective des études supérieures.

• Champs des compétences travaillées

Les quatre champs de compétences travaillées s'inscrivent dans la continuité de ceux qui structurent l'enseignement d'éducation musicale au collège. Ils les précisent et les approfondissent, dans tous les cas les mobilisent sur des projets plus complexes et ambitieux ayant pour point de départ les pratiques très diverses des élèves. En constante interaction, ils contribuent à développer la maturité musicale du lycéen.

Réaliser des projets musicaux d'interprétation et de création

Qu'il mobilise l'ensemble du groupe classe, ou seulement quelques élèves, chaque projet musical poursuit des objectifs clairement identifiés supposant la mobilisation de techniques particulières, l'écoute et l'étude de références variées, dans tous les cas des allers-retours entre l'état de la réalisation et son analyse critique. La succession des projets permet à chaque élève d'investir une diversité de démarches, de langages, de matériaux : interprétation, arrangement, pastiche, création électroacoustique ou acoustique, musique mixte, etc. Si la pratique vocale occupe une place privilégiée au cœur d'une majorité de

projets, chacun d'entre eux peut opportunément solliciter les éventuelles compétences instrumentales des élèves. En outre, l'élaboration de chaque projet repose volontiers sur l'entraide au-delà de la mise en commun des compétences.

Explorer, imaginer, élaborer une stratégie : faire et créer

Les projets musicaux donnent aux élèves la possibilité d'explorer de nouvelles modalités de pratique musicale, de les associer les unes aux autres. Improvisation, récréation, collage, jeux vocaux et instrumentaux, outils de création numérique sont autant de possibilités qui, prises une à une ou en association, les y encouragent. Pour investir ces espaces d'expression, les élèves développent leur imaginaire tout en restant attentifs aux objectifs du projet et à la qualité de la production qui en résulte. Ils élaborent une stratégie et réfléchissent à une méthode à même de mener à son terme la réalisation d'une œuvre musicale.

Écouter, comparer, commenter : construire une culture musicale et artistique

L'écoute et l'étude d'œuvres très diverses viennent enrichir les projets menés tout au long de l'année. Les élèves sont amenés à les comparer entre elles et à identifier leurs caractéristiques en utilisant un vocabulaire progressivement plus précis pour en mener un commentaire organisé. Ces situations nourrissent chaque projet. Elles construisent des repères dans le temps et dans l'espace enrichissant progressivement une culture musicale adossée à des références identifiées et mises en lien avec d'autres domaines de la création et de la connaissance.

Échanger, partager, argumenter et débattre

Que ce soit à son terme ou durant son élaboration, chaque projet musical bénéficie du regard distancié et critique porté sur lui comme sur les œuvres écoutées qui le nourrissent. Mené collectivement, il tire profit d'un échange argumenté entre tous les acteurs sur les choix techniques et esthétiques à effectuer. Mené en petit groupe, il se confronte à l'écoute critique des autres élèves. À chaque étape du projet, le débat sur les forces et les faiblesses du résultat obtenu permet d'orienter le travail à mener. Cette démarche contribue à développer les compétences d'expression orale des élèves mais également leur capacité à accepter la contradiction, sinon l'expression de points de vue différents, pour en tirer parti.

• Champs de questionnement

Les contours de chaque projet sont également définis par le choix d'une ou plusieurs perspectives de travail issues de deux champs complémentaires de questionnement :

- la place de la musique et de ses pratiques dans la société contemporaine ;
- la diversité des esthétiques, des langages et des techniques de la création musicale dans le temps et dans l'espace.

Chacun d'entre eux peut être décliné selon plusieurs perspectives dont certaines sont présentées ci-dessous.

La place de la musique et de ses pratiques dans la société contemporaine

- La musique et ses lieux ;
- Réceptions de la musique :
 - écoute individuelle vs écoute partagée ;
 - musique enregistrée vs musique vivante ;
 - écoute nomade vs concert ;
 - écoute subie vs écoute choisie.
- Musique : culture individuelle vs patrimoine collectif ;
- Musique et rituels sociaux ;
- Musique et finalités d'usages ;
- Musique : produit commercial vs œuvre musicale ;

- Musique et numérique : pratique, création, diffusion ;
- Musique et mondialisation : authenticité, identités, métissage, transformation ;
- Place et rôle du musicien : artiste, enseignant, médiateur ;
- Musique et sciences : lutherie, acoustique, neurosciences, intelligence artificielle, etc. ;
- Musique et autres arts : de nouveaux espaces et de nouvelles formes de création.

La diversité des esthétiques, des langages et des techniques de la création musicale dans le temps et dans l'espace

- La musique et le texte ;
- La musique et l'image ;
- La musique et le mouvement ;
- La musique et ses modèles : littéraires, visuels, scientifiques, naturels, etc. ;
- Musique : son, bruit, langage ;
- Musique écrite vs musique orale ;
- Musique savante vs musique populaire ;
- Musique : ancrage historique vs présence contemporaine.

Après avoir recueilli l'avis des élèves et en tenant compte de leurs compétences et de leurs besoins, le professeur décide des perspectives de travail afin de dynamiser chacun des projets. En classe de seconde, chaque élève explore au moins quatre perspectives issues obligatoirement des deux champs de questionnement. Elles peuvent se recouper, se nourrir mutuellement ou bien inciter à en choisir d'autres dont la pertinence émergerait au cours du travail entrepris.

• Repères pour l'enseignement

L'organisation de l'enseignement optionnel de musique en classe de seconde permet à chaque élève de réaliser une succession de projets musicaux. Qu'il s'agisse d'interprétation, d'exploration, d'improvisation, de création ou bien de recherche documentaire auditive, les projets musicaux peuvent mobiliser aussi bien l'ensemble de la classe qu'un groupe de quelques élèves. Dans ces deux derniers cas, plusieurs projets peuvent être conduits simultanément et dans des perspectives différentes. Dès lors, il importe qu'interviennent des temps de médiation, d'argumentation, de comparaison, d'échange et de débat sur chaque projet en cours de réalisation ou réalisé, sur ses caractéristiques, les choix effectués et les références auxquels il fait appel.

Associant pratique collective de la musique, travail en petits groupes, écoute musicale, échanges et débats entre élèves, l'enseignement se déroule dans une salle spécialisée et dotée d'un équipement spécifique qui associe un instrumentarium fourni, des terminaux informatiques équipés de logiciels et applications adaptés, un système de diffusion de qualité et un système de vidéoprojection. En outre, la salle spécialisée est reliée au réseau de l'établissement permettant la mise à disposition de ressources de toutes natures sur l'espace numérique de travail.

La conduite des projets sollicite et développe l'autonomie et la responsabilité des élèves. Observateur attentif du travail mené, le professeur apporte régulièrement de nouvelles connaissances, des références à écouter, ouvre des voies nouvelles à investir pour développer le travail mené ; dans tous les cas, il apporte son regard critique au bénéfice du travail conduit ou à conduire. Il peut également jouer un véritable rôle de chef d'orchestre ou de chœur à l'occasion d'un projet collectif d'interprétation, sollicitant dès lors les élèves pour qu'ils approfondissent les techniques mobilisées mais aussi qu'ils formulent des choix qui, arrêtés après débat, orientent ensuite le travail du groupe.

Pour toutes ces raisons, d'autres lieux de l'établissement peuvent également accueillir les pratiques musicales des élèves, notamment une salle de spectacle pour les répétitions et les prestations collectives comme de petits studios pour le travail individuel ou par petits groupes. Cette diversité des lieux de présence musicale contribue au rayonnement de la musique dans l'établissement et à la connaissance par tous les élèves de la formation musicale qui y est dispensée.

• **Attendus de fin d'année**

Mené en mobilisant les quatre champs de compétences qui structurent le programme et adossé à une perspective de travail issue des questionnements présentés ci-dessus, chaque projet permet aux élèves de construire des capacités et des connaissances nouvelles, de découvrir des œuvres jusqu'alors inconnues et de les mettre en lien les unes avec les autres, enfin de développer une réflexion argumentée travaillant la problématique retenue.

À cette fin et dans un premier temps avec l'aide du professeur, les élèves sont amenés à consigner leurs apprentissages et leurs démarches tout au long de la réalisation de chaque projet. Au terme de l'année, ils sont capables de produire seuls une note de synthèse faisant ressortir les aspects les plus significatifs de leur travail.

Pour mener à bien ce travail, il est possible d'investir les pistes suivantes :

- la présentation générale du projet musical réalisé et de l'univers esthétique dans lequel il s'inscrit ;
- la présentation de ses caractéristiques, de ses originalités, de ses points forts et de la démarche mise en œuvre ;
- une brève présentation des œuvres de référence écoutées et des influences qu'elles ont eues sur le travail mené ;
- une brève synthèse des avis exprimés par les acteurs du projet comme par les auditeurs extérieurs ;
- le vocabulaire technique particulièrement utilisé ; notions nouvelles exploitées ; nouvelles connaissances techniques découvertes (outils, langage, etc.) ;
- les compétences particulières mobilisées, développées et/ou acquises.

Ces pistes sont adaptées à la nature de chaque projet, certaines d'entre elles pouvant ne pas être opportunes lorsque d'autres, absentes de la liste précédente, peuvent s'imposer. Les notes de synthèse élaborées pour chacun des projets réalisés forment la mémoire du travail mené durant l'année et constituent le carnet de bord de l'élève lui permettant d'apprécier les connaissances qu'il a acquises, les compétences qu'il a développées et les progrès qu'il a effectués.

Par ailleurs, parmi la diversité des écoutes menées tout au long de l'année, chaque élève est, pour un nombre pertinent d'entre elles, en mesure d'en situer, à la seule écoute, le positionnement historique et esthétique, dans d'autres, l'aire culturelle de référence.

Enfin, les expériences menées, les découvertes effectuées, les connaissances acquises permettent à chaque élève d'étayer son choix en cycle terminal, d'un enseignement en musique optionnel, d'un enseignement de spécialité, ou encore des deux enseignements combinés.

• **Évaluation des apprentissages**

L'évaluation des apprentissages des élèves relève de la responsabilité du professeur d'éducation musicale. Ses critères sont élaborés en amont de chaque projet, contextualisés et explicités auprès des élèves. Dans la continuité des principes mis en œuvre au collège, l'évaluation repose pour partie sur l'autoévaluation et la coévaluation entre élèves. Les informations ainsi recueillies sont la base de l'évaluation portée *in fine* par le professeur. Celle-ci est complétée par l'observation attentive des élèves, notamment sur la base des exigences propres à chaque projet. L'élaboration, les contenus et la pertinence des notes de synthèse relatifs aux projets enrichissent cette évaluation.

- **Chorale et orchestre**

En complément de l'enseignement optionnel de musique, les élèves sont engagés à participer à la chorale et/ou l'orchestre pour mener un projet artistique annuel ayant vocation à être produit en concert, notamment en fin d'année. Accueillant tous les élèves du lycée qui le souhaitent, la chorale et/ou l'orchestre leur fournit l'occasion de côtoyer des élèves du cycle terminal qui suivent ou ne suivent pas d'enseignement de musique, mais aussi beaucoup d'autres dont la seule pratique musicale reste la participation à la chorale et/ou l'orchestre.